



UNION GENERALE DES INGENIEURS CADRES ET TECHNICIENS

La Monnaie De Paris



à
Monsieur le Président Directeur Général,
La Monnaie De Paris

Le 06 février 2024

Monsieur le Président Directeur Général,

L'UGICT-CGT, dans le cadre des réunions NAO, avance les propositions suivantes pour le maintien du pouvoir d'achat, la valorisation de l'ancienneté, l'attractivité de l'entreprise devant garantir la transmission des savoir-faire.

L'inflation nous fait perdre du salaire et ce n'est pas fini. Il est inacceptable de travailler en perdant du pouvoir de vivre ! En un an, les cadres et professions intermédiaires ont perdu 3,6 et 3,7 % de pouvoir d'achat.

L'entreprise doit se doter d'une politique sérieuse et engagée pour ces professions afin d'en finir avec cette statistique d'en moyenne un départ toutes les 3 semaines. Il faut rendre notre entreprise attractive en donnant envie aux salarié(e)s de rester et à d'autres de venir.

Ces propositions s'entendent pour application rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

➤ Politique salariale :

- 4.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires inférieurs ou égaux à 35000€ brut annuels au 1^{er} janvier 2024 en équivalent temps plein.
- 3.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires supérieurs ou égaux à 35000€ brut annuels et inférieurs ou égaux à 45000€ brut annuels au 1^{er} janvier 2024 en équivalent temps plein
- 2.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires supérieurs ou égaux à 45000€ brut annuels et inférieurs ou égaux à 55000€ brut annuels au 1^{er} janvier 2024 en équivalent temps plein
- 1.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires supérieurs ou égaux à 55000€ brut annuels au 1^{er} janvier 2024 en équivalent temps plein.
- Revalorisation de la prime d'ancienneté des Techniciens / Agents de Maitrise de 10%.
- Doublement de la prime de transport pour les utilisateurs de véhicules personnels soit 200€ pour ceux qui sont à moins de 30 kms et 400€ pour ceux qui ont plus de 30 kms.
- Revalorisation du point ACF de 10%.

➤ Politique d'attractivité et QVT

- Extension de la prime d'ancienneté de 15 à 20 ans.
- Ouverture des négociations sur une grille salariale correspondante à la Monnaie de Paris sur tous les niveaux de 1 à 7. Instauration de mécanismes de déroulement de carrière pour les agents de maîtrise et cadres par l'institution de modèles types GVT, échelle mobile, extension de la prime d'ancienneté, part variable pour les TAM... Il est indispensable de créer des conditions de perspectives pour des salariés en charge de maîtriser les produits Monnaie de Paris et la transmission de savoir-faire.
- Mise en place d'un vrai plan d'action pour l'emploi des plus de 54 ans en donnant droit au temps partiel : travailler 80% tout en garantissant 90% de leur salaire et une cotisation de 100% pour leur retraite.
- L'étude de la semaine de quatre jours pour les familles monoparentales jusqu'à l'entrée au collège.

Le Délégué Syndical
UGICT-CGT Paris-Pessac

